

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2024

Date de convocation : 14 février 2024
Date d'affichage : 14 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le jeudi vingt-deux février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, DIDERIK, PERROT, TWARDAWA, AUGROS, ROUÉ, MARIÉ, BELABED, MANASSÉ, FAYAT Mrs ROBBE, LEBoulLENGER, AUGROS, JACQUIER, FISCHER, GUIBERT, SAILLARD, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr LAMÉ avec pouvoir à Mme PERROT , Mr GAILLARD avec pouvoir à Mr GOUROVITCH , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme AUGROS, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr ROBBE .

Absent sans pouvoir : Mr RICHARD, Mr MARIÉ

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Vu l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article L 2312-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,

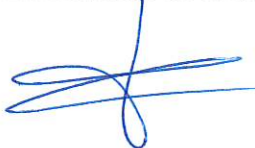
Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20240222-01-2024-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du conseil municipal en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

UNE CROISSANCE MONDIALE MODEREE EN 2023

L'année 2023 au niveau mondial a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant les banques centrales à poursuivre leur politique de resserrement monétaire. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction à -0,1% au 3^{ème} trimestre, après + 0,3% au 2^{ème} trimestre et + 0.1% au 1^{er} trimestre.

Après 10 hausses successives, l'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6 % atteint en octobre 2022.

LA DYNAMIQUE DE DESINFLATION SE POURSUIT DANS LA ZONE EURO

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au 2^{ème} trimestre 2022, conduisant sa progression annuelle à + 3,4 %, la croissance en zone euro est restée faible au 1^{er} semestre 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au 1^{er} et 2^{ème} trimestre la croissance était stable à + 0,1 % en raison de la stagnation de la consommation privée et de la faiblesse de l'investissement. Les estimations du PIB du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre confirment cette tendance. La croissance devait ainsi s'établir à + 0,5 % sur l'ensemble de l'année 2023 avant d'accélérer à + 1 % en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale à 8% au 1^{er} trimestre puis à 6,2 % au 2^{ème} trimestre après s'être établie à 8,4 % sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre pour atteindre 5,5 % sur l'ensemble de l'année.

LA CROISSANCE EST PLUS RESILIENTE QU'ATTENDU EN FRANCE

La croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au 1^{er} trimestre 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au 1^{er} trimestre, la croissance a atteint + 0,5% au 2^{ème} trimestre et a été légèrement négative au 3^{ème} trimestre – 0,1% .

Il faut noter l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5 % au 3^{ème} trimestre. L'investissement des ménages a poursuivi son repli (-1,1%) après 4 trimestres de baisse. Ainsi la demande intérieure finale contribue légèrement à la croissance du PIB.

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations et d'une moindre baisse des importations. Ces résultants confortent le scénario d'une croissance proche de légèrement inférieure à 1% en moyenne cette année.

LE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION EN FRANCE DEVRAIT SE MAINTENIR

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique.

L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à + 5,9 %, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic atteint à 7,3 % sur un an en février 2023.

Depuis, et comme dans les autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre 15,9% en mars).

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant inverser la tendance.

EN FRANCE LES PERSPECTIVES D'EMPLOI RESTENT FAVORABLES

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de l'activité économique et à l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Le taux de chômage a légèrement augmenté en cours d'année à 7,4 % de la population active au 3^{ème} trimestre.

A l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

LE RETABLISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES SERA LENT

En 2022 le déficit public en France s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7 % du PIB contre -3,1 % en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation.

Le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement prévoit que le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement.

La fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétique devraient contribuer à la réduction du déficit public – 4,9 % en 2023 et – 4,4 % du PIB en 2024.

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1 % en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs de hausse.

De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Prévisions des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de la réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Evolution de dépenses réelles de fonctionnement (%)	2023	2024	2025	2026	2027
	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point. Cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur. Elle est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

Hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités dans le PLF 2024

Ces transferts atteignent 105,2 milliards d'euros dans le PLF 2024, en hausse de 1,3 % par rapport à la loi de finances 2023.

Le PLF renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €.

Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports l'Etat augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024.

Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards d'euros en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024.

Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique, et notamment la rénovation des bâtiments et logements, la décarbonation des mobilités, la préservation des ressources, la transition énergétique, la compétitivité verte et le fonds vert en faveur des collectivités.

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités territoriales en 2024

A périmètre courant – en milliers €	LFI 2024	LFI 2023	Evolution 2024 / 2023
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	27 245 046	26 931 362	1,2%
Dotations spéciales pour le logement des instituteurs (DSI)	4 753	5 274	-9,9%
Dotations de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000	50 000	-40,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 104 000	6 700 000	6,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	664 115	628 110	5,7%
Dotations élu local (DPEL)	123 506	108 506	13,8%
Collectivité de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 738	433 823	-0,5%
Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotations régionales d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 840 214	2 875 214	-1,2%
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	378 004	378 004	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	272 278	284 278	-4,2%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 016 620	3 825 352	5,0%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources subissant une perte de base de CFE	3 000	1 000	200,0%
Soutien exceptionnel 2022 pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	0	430 000	-100,0%
Soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	400 000	1 500 000	-73,3%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour communes et EPCI percevant la TH sur les logements vacants	24 700	0	-
Prélèvements sur les recettes de l'Etat en faveur des communes nouvelles	17 600	0	-
Prélèvements sur les recettes de l'Etat pour abonder le fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024	52 862	0	-
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière bâtie	3 300	0	-
Prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	7 000	0	-
TOTAL	45 057 826	45 590 013	-1,2%

Source : LFI 2024

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales.

En 2024, ils s'élèvent à 45 milliards €, en légère baisse par rapport à la LFI 2023 mais uniquement en raison de mesures exceptionnelles non reconduites ou réduites, telles que :

- La non-reconduction des 430 millions € versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- La diminution du soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui est passé de 1,5 milliards € à 400 millions € dans le PLF 2024

Si l'on exclut ces mesures, les PSR progressent de 998 millions €, notamment grâce à la DGF, au FCTVA et à 3 nouveaux prélèvements, en faveur des communes nouvelles, pour compenser la réforme sur la taxe des logements vacants des communes et pour le fonds de sauvegarde des départements.

Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation

La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €, soit 320 millions de plus qu'en 2023, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la dotation de solidarité rurale
- 140 millions € pour la dotation de solidarité urbaine

Les 30 millions restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité. 60 millions € supplémentaires viendront s'ajouter à la dotation d'intercommunalité par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI.

Augmentation du FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA atteint 7,1 milliards € pour 2024, soit une hausse de 6%. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €).

En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1^{er} janvier 2021.

Pour l'Etat cette disposition doit permettre de soutenir les opérations d'aménagements d'espaces verts et naturels.

Principales données financières 2024

Contexte macro-économique

Croissance France	1,4 %
Croissance zone €	1,3 %
Inflation	2,6 %

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	0,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,4 %
Dettes publiques (% du PIB)	109,7 %

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	105,10 milliards €
Dont concours financiers de l'Etat	54,79 milliards €
Dont DGF	27,15 milliards €

ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

En section de fonctionnement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise par un contrôle des services communaux accompagné d'une optimisation des recettes.

L'alourdissement des tâches administratives et réglementaires impose le recrutement d'un cadre A pour assister le directeur des services.

Certains tarifs des services rendus à la population devront être augmentés notamment ceux des concessions qui n'ont pas évolué depuis de nombreuses années.

La diminution de l'inflation de ces derniers mois est malheureusement impactée par la suppression du bouclier énergétique, la commune devra faire preuve de clairvoyance au niveau des dépenses d'énergies dont les coûts vont à nouveau fortement augmenter en 2024.

Un appel d'offres ouvert aura lieu cette année pour la restauration scolaire, le contrat actuel arrivant à échéance au 31 août 2024. Le cahier des charges respectera strictement les termes de la loi EGALIM, comme lors de la précédente consultation.

En cas d'augmentation significative de la prestation, il faudra revoir les tarifs facturés aux familles.

En section d'investissement

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023	
Extension video protection	87 000 €
Travaux école	46 000 €
Réfection logement gardien ferme	9 000 €
Etudes rue de Montguillon	12 000 €
Réfection feux tricolores RD 934/caserne	31 000 €
Réhabilitation des services techniques	20 000 €
Réfection éclairage public rue Douvizie	18 600 €
Acquisition de matériel informatique	21 900 €
Achats terrains à côté du cimetière et rue de Paris dans l'OAP centre ville	344 000 €
Acquisition d'un camion pour les services techniques	38 500 €
Achat de mobilier pour l'école et l'ALSH	12 800 €
TOTAL	640 800 €

Prévisions d'investissements en 2024

Il est prévu la poursuite des chantiers entamés depuis plusieurs années par le conseil municipal dont les enjeux sont le renforcement de la sécurité publique et routière et des économies d'énergies.

Les études et les travaux de requalification de la rue de Montguillon.

La continuité des travaux de relamping de l'éclairage public au moyen de LED rue de Paris, rue Joliot Curie, rue du Dr Schweitzer avec le remplacement de l'armoire de commande de l'éclairage public de la rue Renaud de Giresme pour un montant global 30 000 €.

Des travaux de réfection de toiture et d'éclairage au tennis pour un montant de 52 000 €.

La fin du chantier de réhabilitation de services techniques pour un montant de 15 000 €.

L'achat de matériel pour les services techniques pour un montant de 15 000 €.

L'acquisition d'un fourgon pour les services techniques pour un montant de 30 000 €.

La pose de caméras de vidéo-protection à Montguillon pour un montant de 85 000 €.

Le regroupement des effectifs de Police Municipale et des matériels dans un même lieu sécurisé nécessitera un budget de mise aux normes sociales et environnementales de l'ordre de 95 000 €.

La possibilité d'acquisition de terrains en vue de la requalification à moyen terme du centre-ville fera l'objet de décisions de l'assemblée délibérante quant à l'acquisition et au financement.

L'encours de la dette

Les intérêts de la dette sont en augmentation du fait de l'appel à des financements bancaires pour financer une partie des investissements de 2023 décidés par le conseil municipal. Ils s'élèvent à 47 628 € pour l'année 2024.

Le remboursement du capital est également en augmentation et s'élève à 217 018 €.

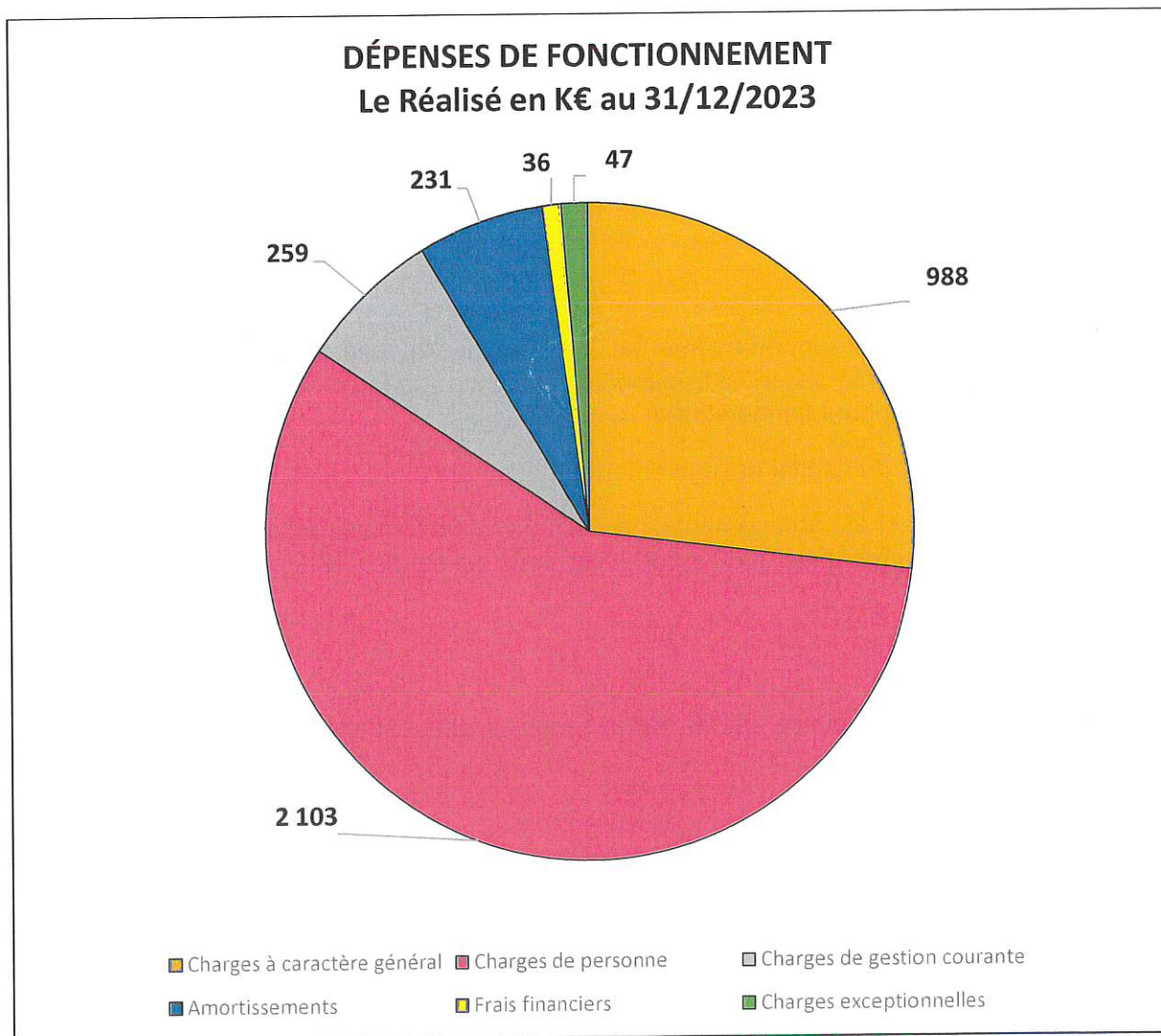
La dette par habitant est en augmentation en 2024 à 690 € mais demeure inférieure à la moyenne des communes de 2500 à 5000 habitants qui est de 718 € par habitant.

La fiscalité locale

Au plan national, une hausse de 3,9 % des bases fiscales est attendue en 2024.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

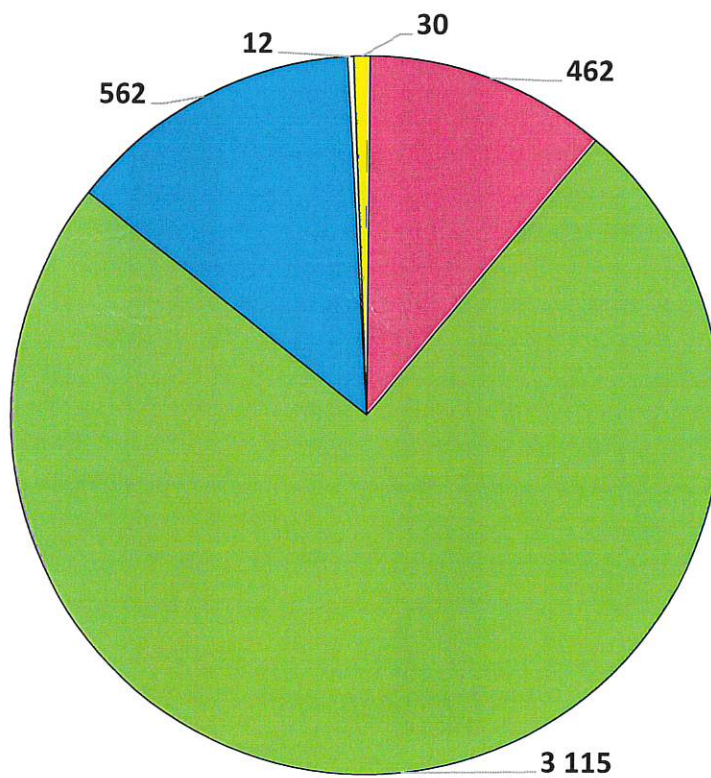
CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2023
Charges à caractère général	988
Charges de personnel	2 103
Charges de gestion courante	259
Amortissements	231
Frais financiers	36
Charges exceptionnelles	47
TOTAL	3 664



II – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2023
Produits de service	462
Impôts et taxes	3 115
Dotations et participations	562
Dotations exceptionnelles	12
Autres produits de gestions courantes	30
TOTAL	4 181

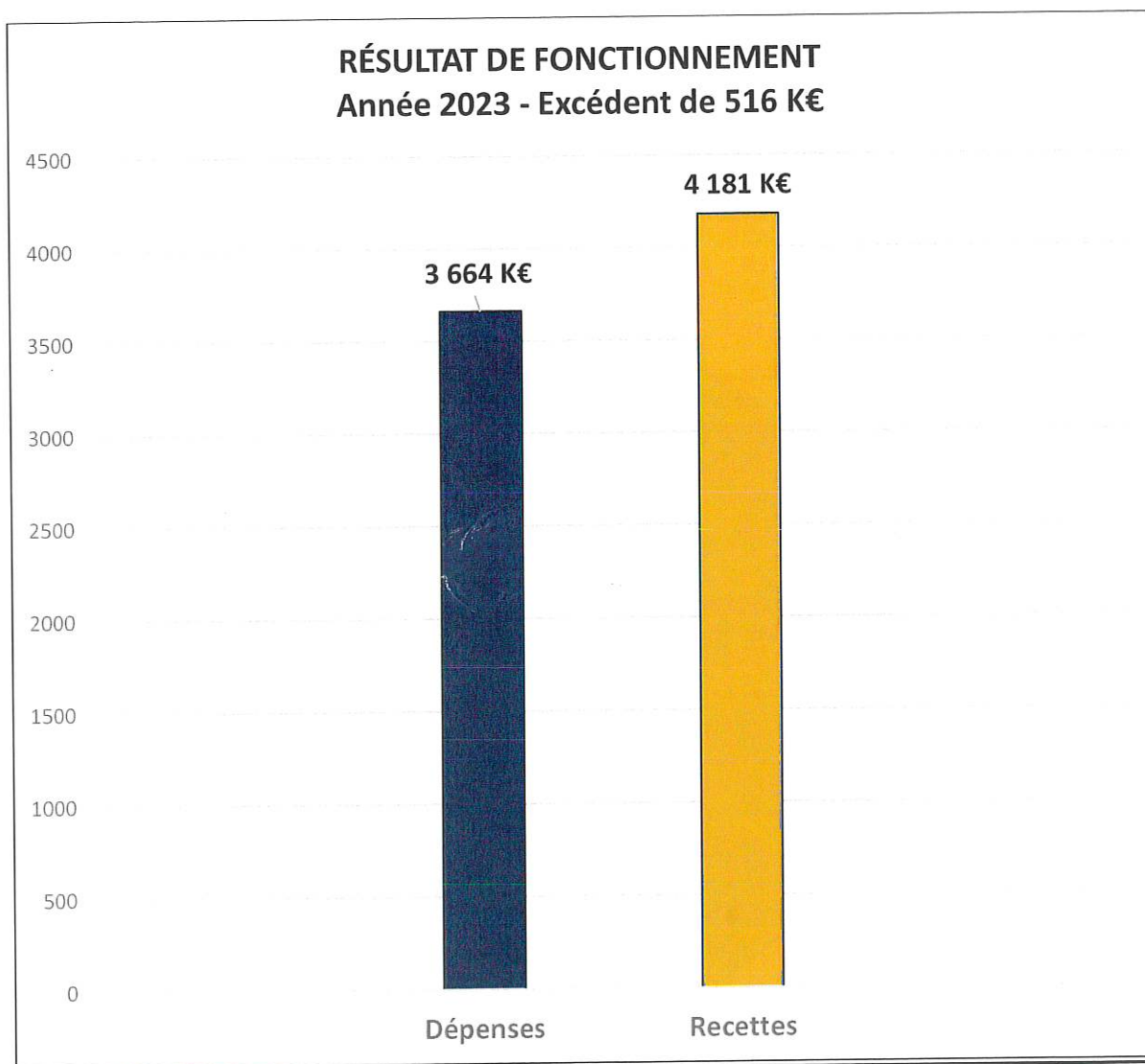
LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
Le Réalisé en K€ au 31/12/2023



- Produits de service
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Dotations exceptionnelles
- Autres produits de gestions courantes

III – RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

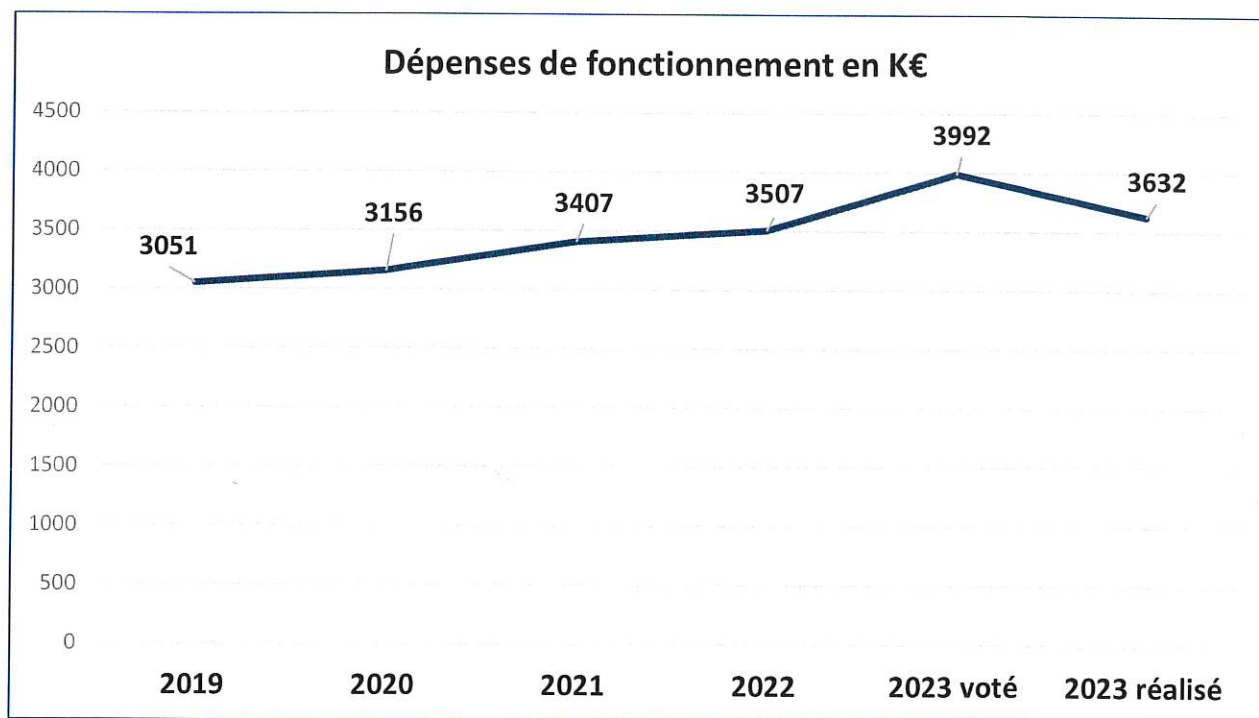
DÉPENSES	RECETTES
3 664 K€	4 181 K€
Excédent au 31/12/2023	516 K€
Excédent reporté	716 K€
TOTAL REPORTABLE	1 232 K€



V – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses de fonctionnement en K€

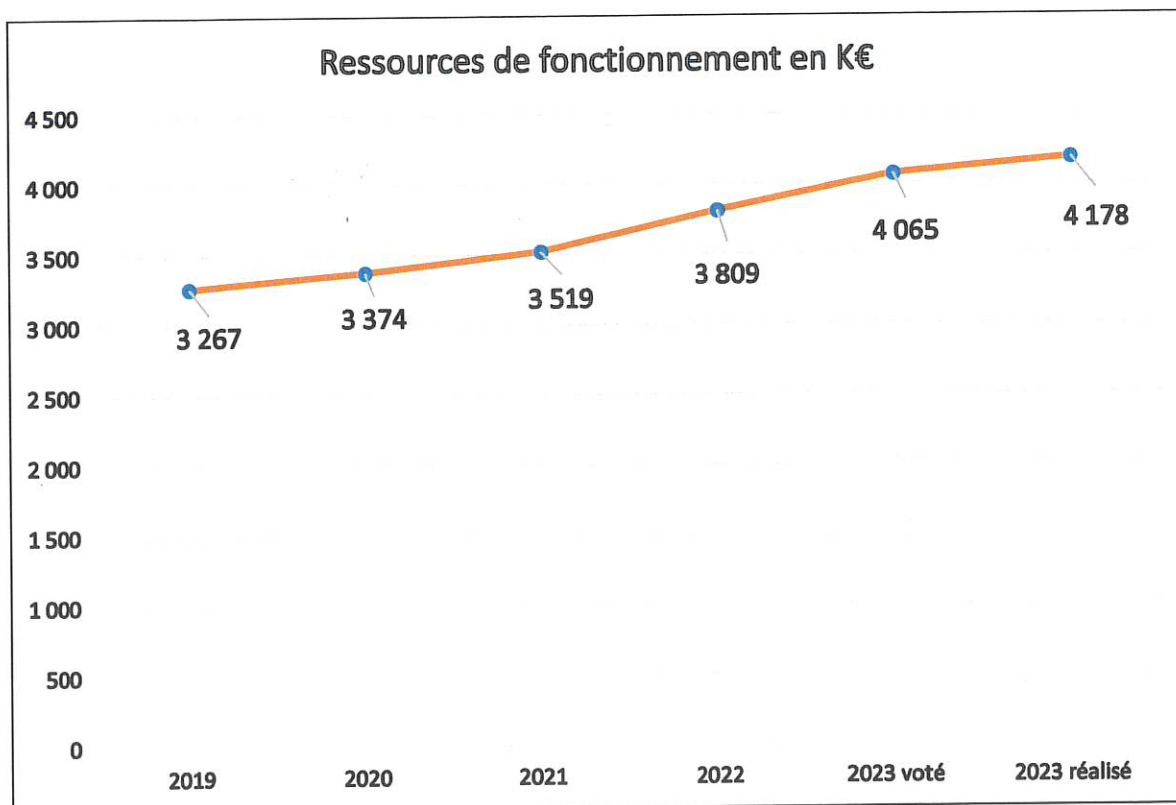
Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023 voté	2023 réalisé
11	Charges générales	781	765	802	928	1 142	988
12	Personnel	1 886	1 906	2 007	2 062	2 191	2 102
42	Opérations intersections	150	173	189	202	205	204
65	Gestion courante	183	262	362	291	351	258
66	Frais financiers	31	29	26	24	55	34
68	Charges exceptionnelles	20	21	21	0	48	46
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	3 051	3 156	3 407	3 507	3 992	3 632



IV bis – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

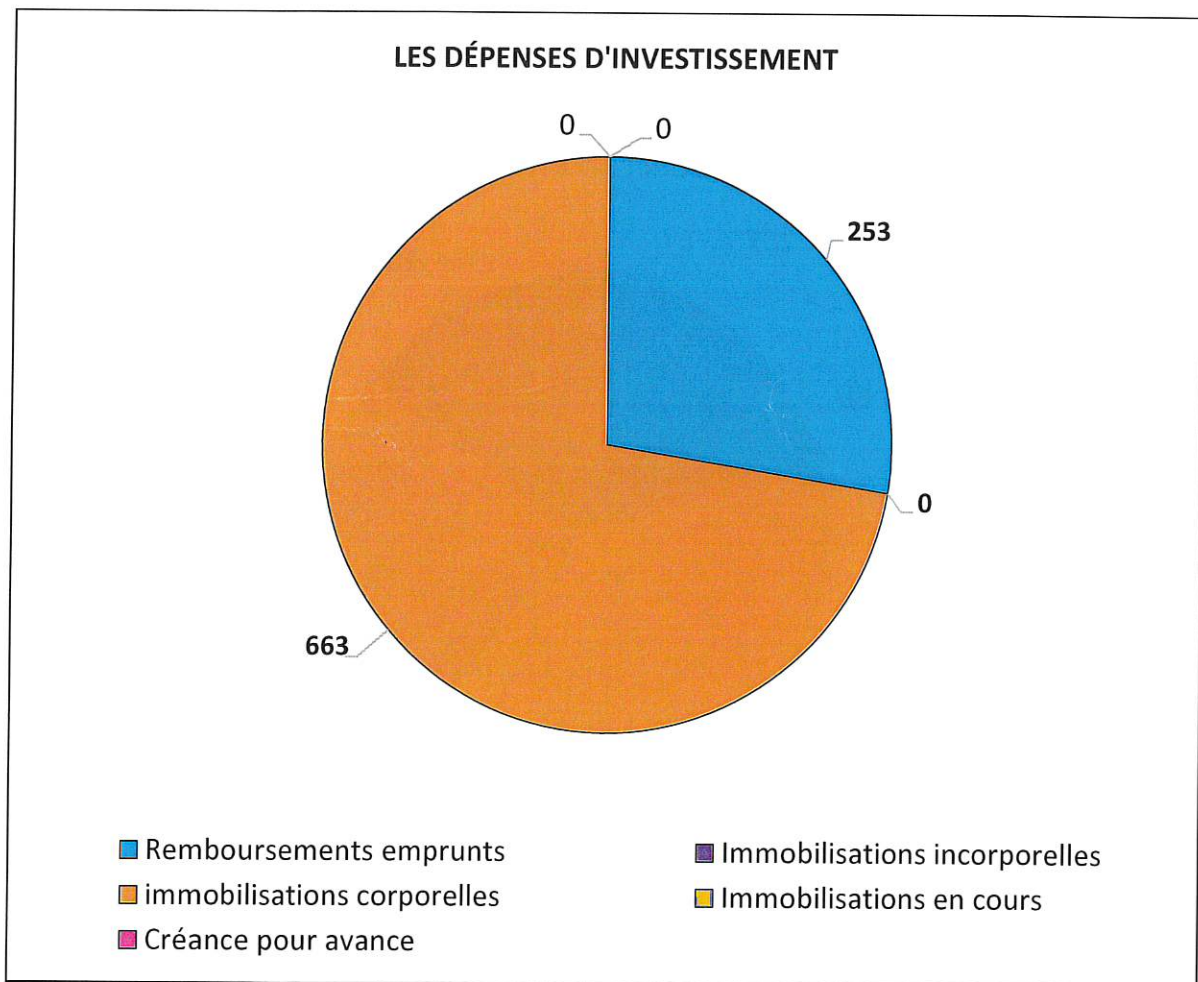
Ressources de fonctionnement en K€

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023 voté	2023 réalisé
70	Produits des services	382	248	336	339	393	462
73	Impôts et taxes	2 028	2 113	2 510	2 858	3 092	3 112
74	Dotations et participations	789	965	625	573	545	562
75	Autres produits	29	28	30	29	30	30
77	Produits exceptionnels	39	20	15	10	5	12
6419	Atténuations de charges			3			
TOTAL RESSOURCES		3 267	3 374	3 519	3 809	4 065	4 178



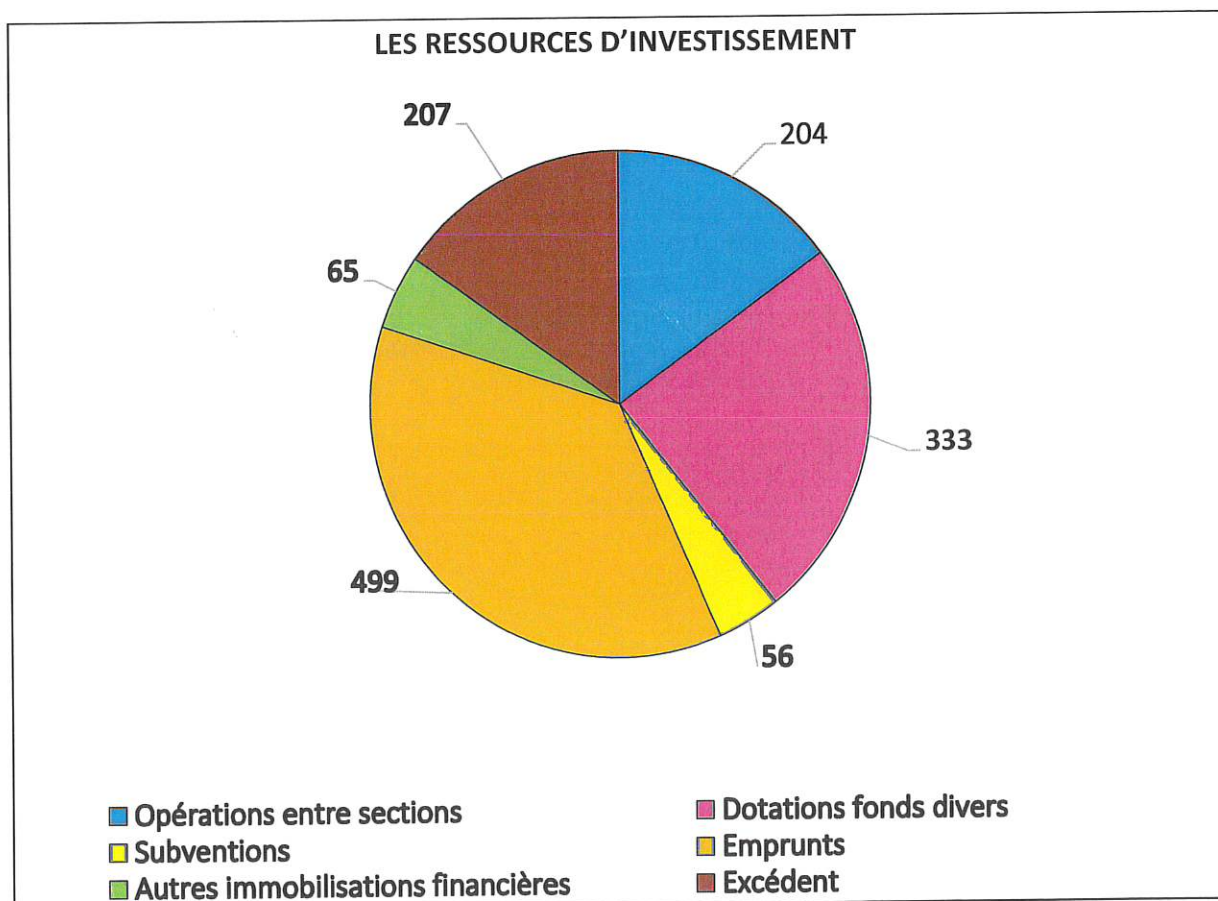
V – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2023
Remboursement emprunts	253
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	663
Immobilisations en cours	0
Créance pour avance	0
TOTAL	916



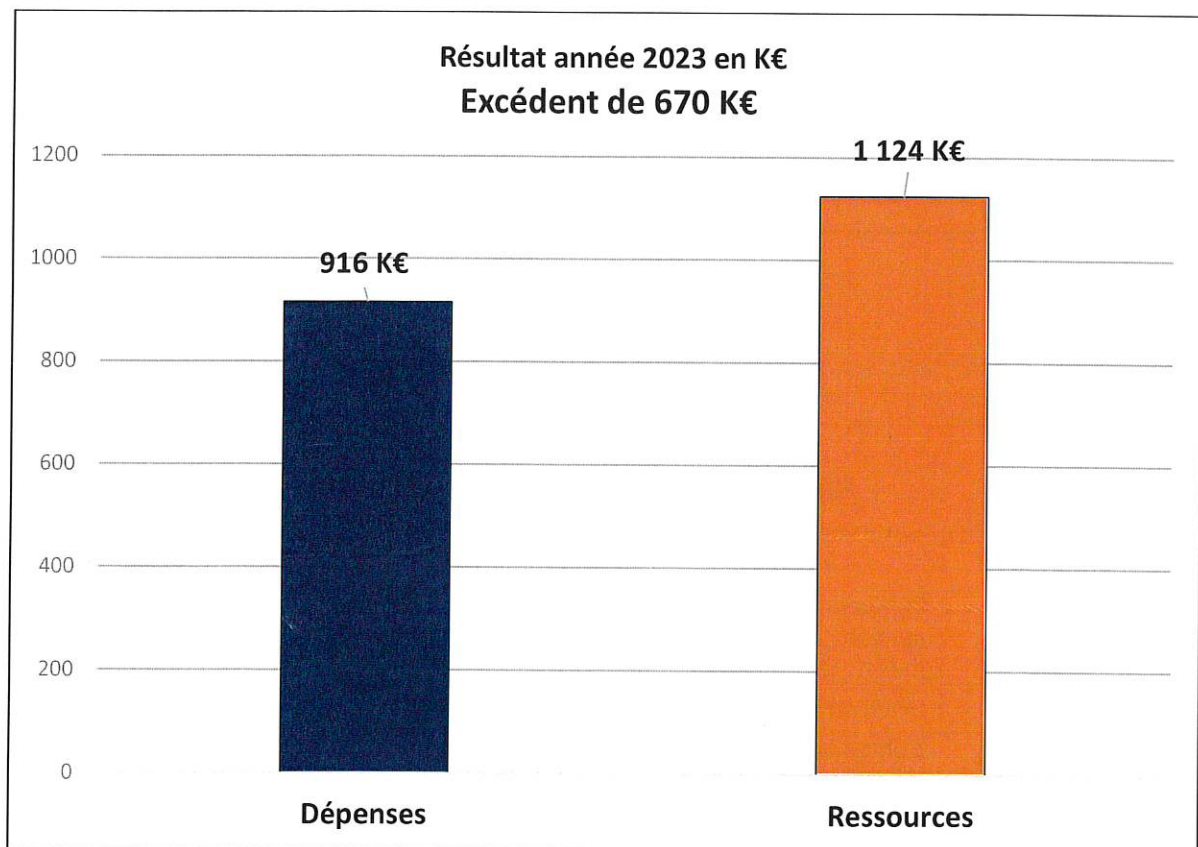
VI – LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2023
Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	204
Dotations fonds divers	333
Subventions	56
Emprunts	499
Autres immobilisations financières	65
Excédent	207
TOTAL	1 364



VII – RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT en k€

DÉPENSES	RESSOURCES
916 K€	1 124 K€
Excédent au 31/12/2022	207 K€
Excédent reporté	463 K€



VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses d'investissement en K€

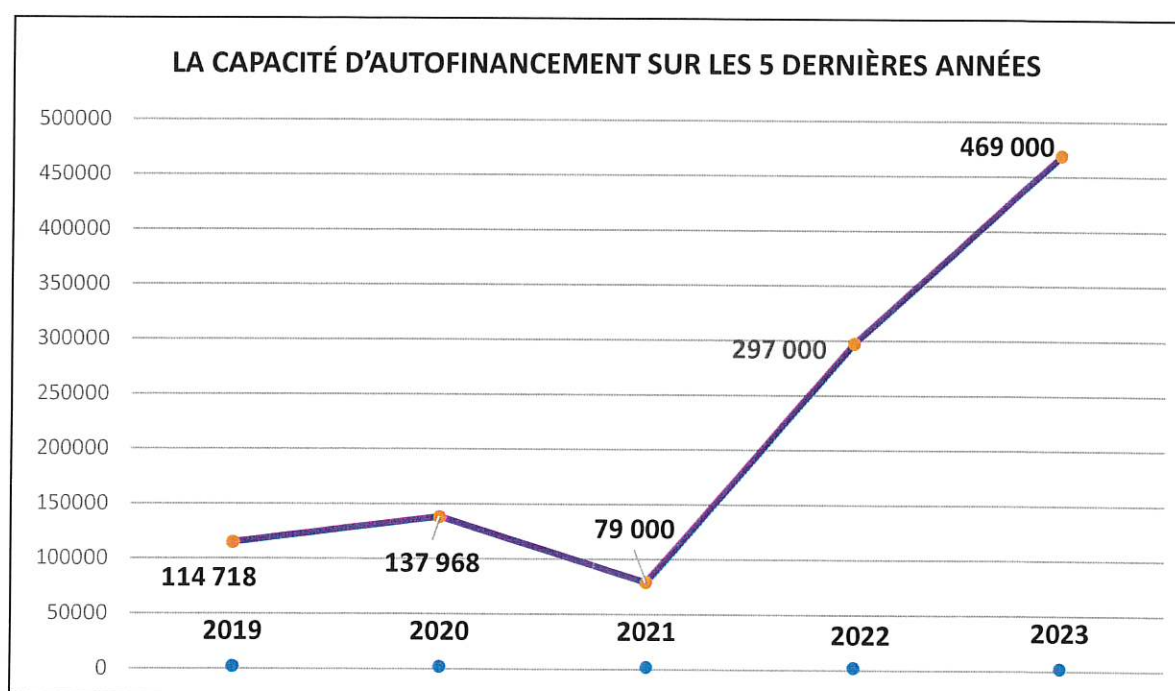
Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
16	Remboursement emprunt	228	225	222	214	253
20	Immobilisations incorporelles	7	0,60	1,2	12	0
21	Immobilisations corporelles	240	179	247	400	663
23	Immobilisations en cours	24	314	54	0	0
27	Créances pour avances			42	0	0
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	689	938	566	626	916

Ressources d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
40	Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	150	172	189	202	204
10 + 1068	Dotation fonds divers	293	898	53	97	333
13	Subventions investissement	0	19	96		56
16	Emprunts	0		150	720	499
024	Produits de cession	0	0	0		0
27	Autres immobilisations financières	0	0	42		65
TOTAL RESSOURCES	TOTAL	443	1089	530	1 019	1 157
Excédent ou déficit (-) de l'année		-190	151	-36	393	207
Excédent ou déficit (-) cumulé sur 5 ans		-30	121	84	477	684

IX – LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Capacité d'autofinancement	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de l'exercice	217 327	218 094	122 000	309	518
Dotations aux amortissements et provisions	123 237	145 719	189 000	201	204
CAF brute	340 564	363 813	301 000	510	723
Remboursement des dettes bancaires	225 846	225 845	222 000	213	254
CAF NETTE	114 718	137 968	79 000	297 000	469 000



X – FISCALITE LOCALE A LA CHARGE DES SAINT-GERMINOIS

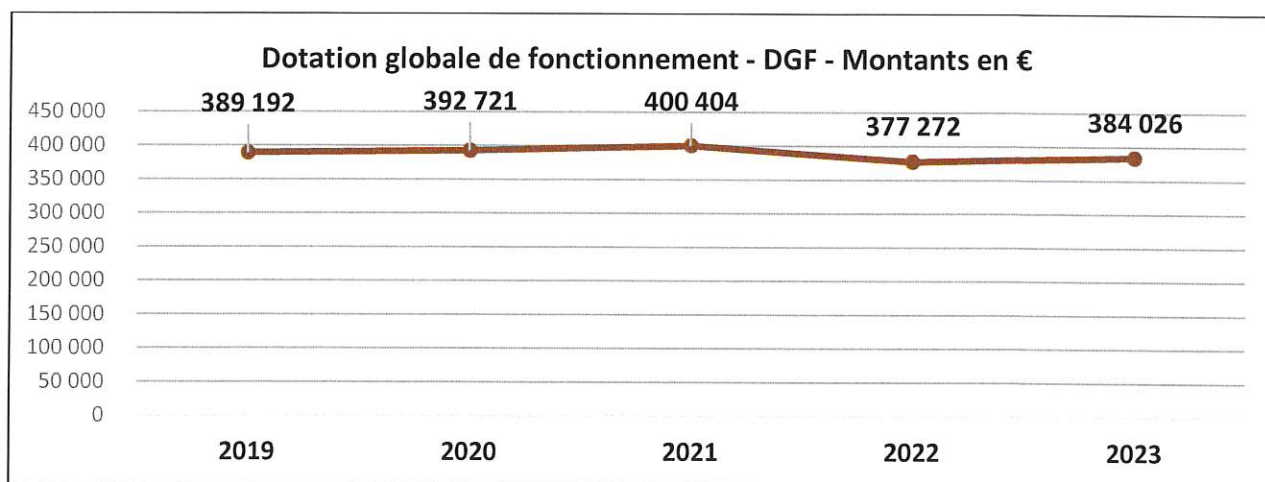
Taux appliqués (en %)	2019	2020	2021	2022	2023
Aux propriétaires					
Taxe foncière sur le bâti	33,21	33,21	51,21	59,87	59,87
Diminution de la taxe départementale			- 18	- 18	-18
Aux habitants					
Taxe d'habitation	17,9	17,9	0	0	0
Taxe d'ordures ménagères	15,6	15,6	15,6	15,6	12
Taux global annuel (Propriétaires occupants)	66,71	66,71	48,81	57,47	53,87

(Prévision taux TEOM 2024 : 8,40 %)

BASES TAXABLES (en €)	2019	2020	2021	2022	2023
Base Nette Taxe Habitation	4 517 000	4 603 000	0	0	132 000
Base Nette Taxe Foncier Bâti	2 728 000	2 840 000	2 892 000	3 066 000	3 327 000
Base Nette Taxe Foncier non-bâti	38 500	37 400	37 420	38 700	40 500

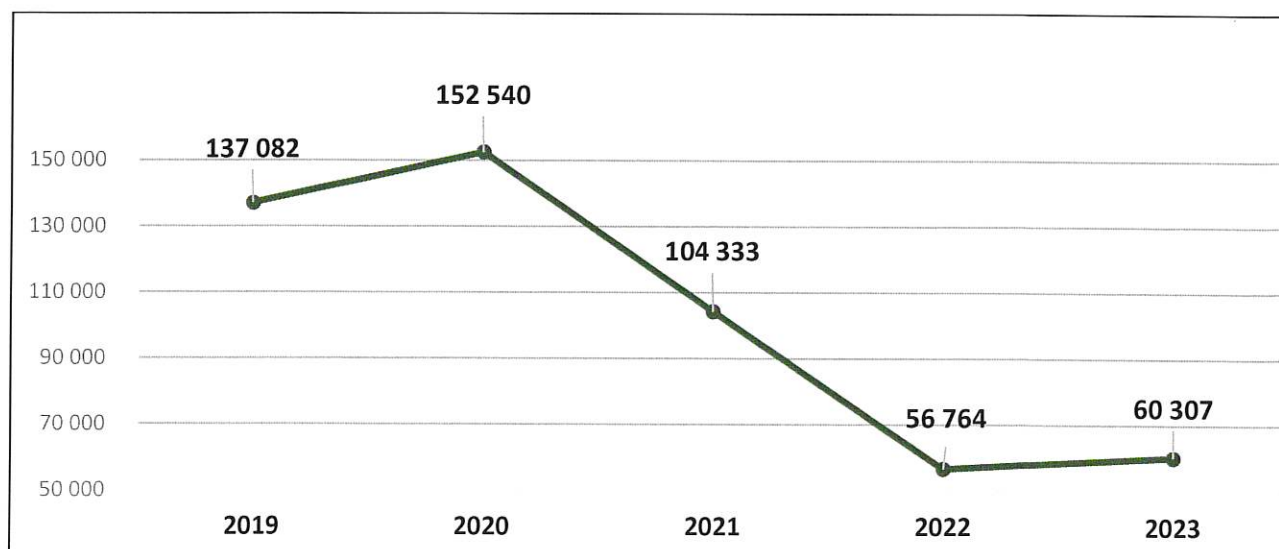
XI – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dotation globale de fonctionnement - DGF	2019	2020	2021	2022	2023
Montant en Euros	389 192	392 721	400 404	377 272	384 026

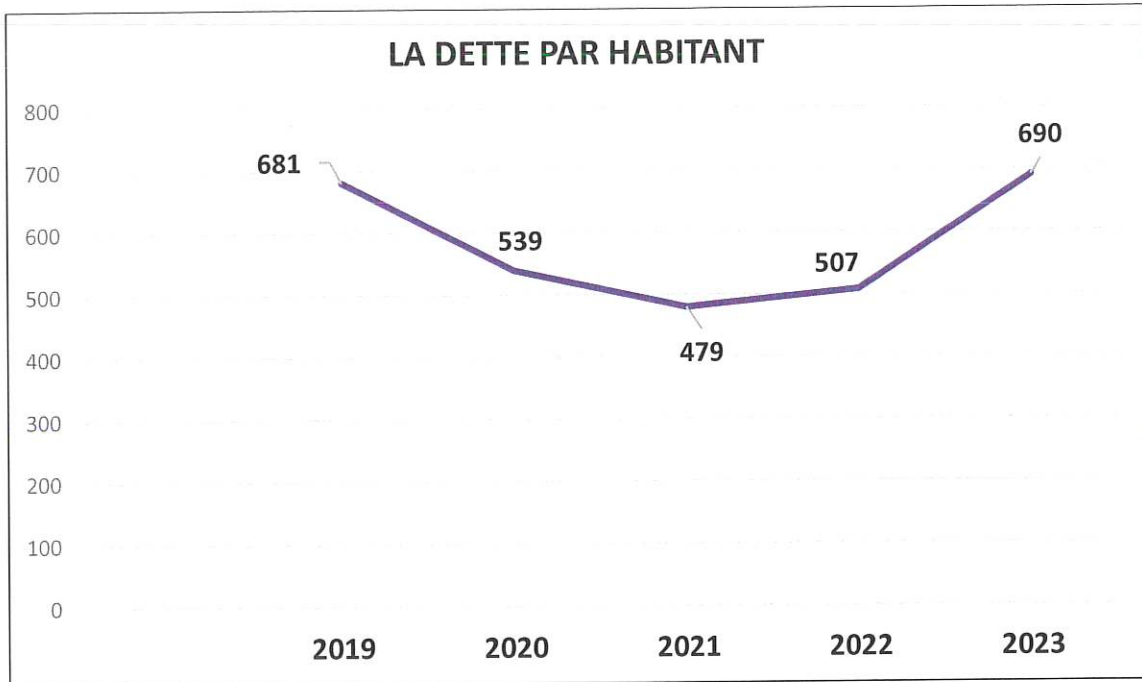


XII – LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Dotation de solidarité - DSR	2019	2020	2021	2022	2023
Montant en Euros	137 082	152 540	104 333	56 764	60 307



XIII – LA DETTE PAR HABITANT



A comparer avec dette per capita :

Val d'Europe Agglomération : 1800 €

Département : 682 €

Etat : 44 761 €